

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2011

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	3
Rapport du vérificateur indépendant	4-5
État de la situation financière	6
État des résultats d'exploitation	7
État des changements de la dette nette	8
État du flux de trésorerie	9
Notes sur les états financiers	10-21
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	22
Tableau complémentaire de dépenses par objet	23

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le 31 octobre 2011

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable, flexible et que les avoirs de la Commission seront représentés correctement et sauvegardés adéquatement.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers et surtout, il est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, se rencontre périodiquement avec la direction pour parler des résultats financiers, des questions de vérification, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada suivies par la Commission, le Ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et des vérifications, avec ou sans la présence de la direction, pour parler de leur vérification et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



Fay Booker
Directrice générale

le 26 janvier 2012



Margaret Neubauer, Directrice
Services corporatifs et soutien à
la gouvernance
le 26 janvier 2012

Rapport du vérificateur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
C PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du Ministre du tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui consistent de l'état de la situation financière entre le 31 octobre 2010 et le 31 octobre 2011, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et du flux de trésorerie pour les exercices achevés, et un résumé des politiques de comptabilité importantes et d'autres renseignements explicatifs. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la juste représentation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers pour tel contrôle interne, car la direction détermine s'il est nécessaire de permettre la préparation des états financiers libres de toute inexactitude de matériel causée par soit la fraude ou une erreur.

Responsabilités du vérificateur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers selon notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes demandent que nous respections les exigences éthiques et que nous effectuions la vérification pour s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude de matériel dans les états financiers.

Une vérification inclut des procédures de mise en œuvre pour obtenir des preuves de vérification sur les montants et les divulgations dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques de l'inexactitude du matériel dans les états financiers, que ce soit par raison de fraude ou d'erreur. Au moment de faire ces évaluations des risques, le vérificateur considère le contrôle interne en ce qui concerne la préparation de l'entité et la justesse de la présentation des états financiers pour établir des procédures de vérification convenables dans ces circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification inclut aussi l'évaluation de la pertinence des politiques de comptabilité utilisées et de la vraisemblance des estimations de comptabilité effectuées par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les preuves de vérification obtenues sont suffisantes et convenables, donc nous sommes en mesure de fournir un raisonnement pour notre opinion de vérification.

Opinion

Dans notre opinion, les états financiers présentent, du point de vue matériel, un portrait exact de la position financière de la Commission des parcs du Niagara à compter du 31 octobre 2011 et le 31 octobre 2010 et des résultats d'exploitation, des changements de la dette nette et du flux de trésorerie pour les exercices complétés, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité

Sans modifier notre opinion, nous demandons de prêter attention à la note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Autres questions

Sans modifier notre rapport, nous demandons de consulter les chiffres budgétaires fournis seulement à titre de comparaison. Ils n'ont pas été assujettis aux procédures de vérification. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur les chiffres présentés dans le budget.

Port Colborne, Canada
le 15 février 2012

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

À compter du 31 octobre
(en milliers de dollars)

2011

2010

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	3 178 \$	6 502 \$
Comptes débiteurs	3 805	3 208
Inventaires – vendables	<u>4 177</u>	<u>5 135</u>
	<u>11 160</u>	<u>14 845</u>

Passifs

Comptes créditeurs	6 015	6 088
Paie accumulée	2 383	2 070
Revenu reporté (note 4)	1 571	2 186
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	8 902	1 349
Financement à long terme (note 6)	34 956	36 346
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 869	3 759
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>26 859</u>	<u>26 727</u>
	<u>84 555</u>	<u>78 525</u>

Dette nette

(73 395) (63 680)

Actifs non financiers

Immobilisations (note 9)	153 578	150 370
Inventaires – divers	1 595	1 426
Charges payées d'avance	<u>155</u>	<u>487</u>
	<u>155 328</u>	<u>152 283</u>

Excédant accumulé (note 10)

81 933 \$ 88 603 \$

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission


Présidente


Commissaire

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2011</u> (Non vérifié)	Chiffres réels <u>2011</u>	Chiffres réels <u>2010</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	65 857 \$	60 341 \$	62 546 \$
Revenu foncier	6 410	6 461	6 297
Commission, locations et frais	2 675	2 565	2 655
Prime sur les fonds américains – nette	275	(132)	314
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles		11	2
Revenu divers	<u>100</u>	<u>167</u>	<u>226</u>
	<u>75 317</u>	<u>69 413</u>	<u>72 040</u>
Dépenses (page 23)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	10 752	9 917	10 691
Exploitation	31 315	29 864	30 207
Entretien	14 052	13 549	12 968
Administration et services policiers	9 236	9 434	8 753
Marketing et promotions	<u>3 813</u>	<u>3 349</u>	<u>3 588</u>
	<u>69 168</u>	<u>66 113</u>	<u>66 207</u>
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>6 149</u>	<u>3 300</u>	<u>5 833</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 831	1 864	1 878
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	7 240	7 283	7 501
Amortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)		(37)	
Exceptionnels	<u>398</u>	<u>1 264</u>	<u>195</u>
	<u>9 469</u>	<u>10 374</u>	<u>9 574</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(3 320)	(7 074)	(3 741)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)		(132)	(5 484)
Autres mises de fonds	<u> </u>	<u>536</u>	<u>99</u>
Déficit annuel	(3 320)	(6 670)	(9 126)
Excédent accumulé			
Début d'année	<u>88 603</u>	<u>88 603</u>	<u>97 729</u>
Fin d'année	<u>85 283 \$</u>	<u>81 933 \$</u>	<u>88 603 \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2011

2010

Déficit annuel	(6 670) \$	(9 126) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 283	7 501
Acquisition des immobilisations corporelles (note 17)	(10 491)	(3 462)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	11	2
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles - net	(11)	(2)
	(9 878)	(5 087)
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées	332	(101)
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	(169)	134
Augmentation de la dette nette	(9 715)	(5 054)
Dette nette		
Début d'année	(63 680)	(58 626)
Fin d'année	(73 395) \$	(63 680) \$

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2011

2010

Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces

Activités d'exploitation		
Déficit annuel	(6 670) \$	(9 126) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Avantages postérieurs à l'emploi	372	343
Amortissement des immobilisations corporelles	7 283	7 501
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(37)	
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – net	(11)	(2)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>132</u>	<u>5 484</u>
	1 069	4 200
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (note 16)	<u>149</u>	<u>(1 953)</u>
	<u>1 218</u>	<u>2 247</u>
Activités d'immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles (note 17)	(10 491)	(3 462)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>11</u>	<u>2</u>
	<u>(10 480)</u>	<u>(3 460)</u>
Activités de financement		
Augmentation (diminution) nette du financement à long terme	(1 390)	4 389
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(262)	(184)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	<u>7 590</u>	<u>1 349</u>
	<u>5 938</u>	<u>5 554</u>
Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	(3 324)	4 341
Argent comptant et quasi-espèces		
Début d'année	<u>6 502</u>	<u>2 161</u>
Fin d'année	<u>3 178 \$</u>	<u>6 502 \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du lac Erie au lac Ontario. La Commission est exempte de tout impôt sur les bénéfices selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi ontarienne sur l'imposition des sociétés.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le Ministère des finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés pour faire partie des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers sont résumés ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme avec les émissions de valeurs venant à échéance dans moins d'un an.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaires pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles d'apport sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt et ceci fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par du financement à long terme.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art pour affichage sur la propriété de la Commission ne sont pas inclus dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenus pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, surtout pour les avantages sociaux plutôt que financiers envers la communauté. On n'a pas divulgué de valeur estimée pour les œuvres d'art dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptés en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement est calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque avoir par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des avoirs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette surgissant de l'élimination des avoirs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les avoirs en construction ne sont pas amortis jusqu'à ce que l'avoir soit disponible pour l'emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Bâtiments routes et structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Revenu reporté

Les revenus limités par la législation gouvernements en chef ou par un accord avec des tierces parties sont reportés et comptabilisés comme des revenus restreints. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont reportés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages sociaux futurs

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvant dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Information supplémentaire

Pour l'exercice de 2011, la Commission a adopté les principes de comptabilité décrits dans la note 2 et les retraitements suivants sont établis en comparant les résultats en 2010 :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
Excédant accumulé en début d'année	
Tel qu'établi antérieurement	97 867 \$
Élimination des œuvres d'art des immobilisations corporelles	(82)
Élimination des immobilisations non tangibles	<u>(56)</u>
Tel qu'ajusté	<u>97 729</u> \$
Déficit annuel, l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010	
Tel qu'établi antérieurement	(9 232) \$
Rapport sur d'autres fonds pour les dépenses de capital	99
Réduction de l'amortissement des immobilisations non tangibles	<u>7</u>
Tel qu'ajusté	<u>(9 126)</u> \$

Le surplus accumulé d'ouverture pour l'exercice achevé le 31 octobre 2010 fut ajusté pour refléter l'élimination des œuvres d'art des immobilisations corporelles et des immobilisations non tangibles et le déficit annuel original pour l'exercice achevé le 31 octobre 2010 fut ajusté pour établir d'autres fonds pour les dépenses de capital en tant que revenu et pour réduire l'amortissement des immobilisations non tangibles.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

4. Revenu reporté	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (Note 8)	226 \$	507 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	669	1 205
Divers	<u>676</u>	<u>474</u>
	<u>1 571 \$</u>	<u>2 186 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5,952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une parcelle s'élevant 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1,973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) du financement pour faire des améliorations vieux fort « Old Fort Erie » pour célébrer le 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) l'investissement dans le terrain sur la rue Jarvis pour le convertir en parc et pour l'entretenir.

Le produit net fait partie du revenu reporté dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 636 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2011, il reste encore environ 669 000 \$ pour l'utilisation en 2012 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

La Commission a sécurisé un fonds de subvention stimulateur pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme s'élevant à 8 939 056 \$ et à partir du 31 octobre 2011, tous les fonds furent utilisés et les projets furent achevés.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	1 349 \$	-
Reçu au cours de l'année	7 590	1 349
Amortissement	<u>(37)</u>	<u> </u>
Fin d'année	<u>8 902 \$</u>	<u>1 349 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

6. Financement à long terme	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant des paiements confondus du capital et de l'intérêt de 2 640 907 \$ par an, jouissant un intérêt de 5,06% jusqu'en avril 2027	28 561 \$	29 700 \$
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant un paiement initial annuel confondu de 543 418 \$ et des paiements de 569 965 \$ par an par la suite, jouissant un intérêt de 5,07% jusqu'en avril 2027	6 271	6 500
La Commission avait une obligation de location-acquisition jouissant un intérêt nul \$, exigeant des paiements mensuels de 1 076 \$ jusqu'en août 2011, garanti par l'équipement d'une valeur comptable nette de 28 295 \$, remboursée au cours de l'année		9
La Commission avait une obligation de location-acquisition jouissant un intérêt nul \$, exigeant des paiements mensuels de 659 \$ jusqu'en mai 2011, garanti par l'équipement d'une valeur comptable nette de 11 856 \$, remboursée au cours de l'année		5
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des paiements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 3)	<u>124</u>	<u>132</u>
	<u>34 956 \$</u>	<u>36 346 \$</u>

Les versements principaux des obligations financières à long terme doivent être déboursés au cours des cinq prochaines périodes fiscales comme suit :

2012	1 455 \$
2013	1 529
2014	1 606
2015	1 687
2016	1 772

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2011 s'élèvent à 3 869 482 \$ (2010 – 3 759 218 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2011 s'élève à 3 728 598 \$ (2010 – 3 618 334 \$). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, on n'a pas inscrit d'amortissement minimal pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 869</u>	<u>3 759</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 869 \$</u>	<u>3 759 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 759 \$	3 600 \$
Dépenses pour l'année	372	343
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(262)</u>	<u>(184)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 869 \$</u>	<u>3 759 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	193 \$	175 \$
Frais d'intérêt	<u>179</u>	<u>168</u>
	<u>372 \$</u>	<u>343 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes :

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2013.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 1 784 726 \$ (2010 – 1 776 084 \$), où 892 363 \$ (2010 – 888 042 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la Province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a instruit à la Commission de devenir les propriétaires de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2011, les négociations continues avec la province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport reçu par la société The Ventin Group. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'avoir à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'avoir, le personnel a estimé que, à condition que la province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débuteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 22 127 131 \$ à compter du 31 octobre 2011. Ceci représente une augmentation de 446 406 \$ par rapport à 2010 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année s'achevant le 31 octobre 2010 qui identifiaient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de « Hatch group study » ou « étude du groupe Hatch » identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes/d'infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek, qui identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débuteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 347 599 \$ à compter du 31 octobre 2011 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 188 410 \$ à compter de 2010 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>26 727</u> \$	<u>21 243</u> \$
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	635	437
Valeur actuelle de l'obligation supplémentaire pour effectuer des études supplémentaires		6 159
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(503)</u>	<u>(1 112)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>132</u>	<u>5 484</u>
Fin d'année	<u>26 859</u> \$	<u>26 727</u> \$

Une immobilisation n'a pas été inscrite pour cette propriété, car il y avait une baisse de valeur, ce qui a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu un financement de 1 550 000 \$ de la part du Ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 226 000 \$ de ce financement est encore disponible pour l'utiliser en 2012 et dans les années ultérieures.

La Commission a subi des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité dans tous les sites et les a inscrit dans l'état des résultats d'exploitation et les a inclus dans les dépenses d'entretien.

9. Immobilisations

			<u>2011</u>	<u>2010</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	202 191	87 349 \$	114 842	109 358
Équipement et ameublement	41 523	35 944	5 579	6 355
Véhicules	<u>9 169</u>	<u>8 071</u>	<u>1 098</u>	<u>1 194</u>
	284 377	131 364	153 013	148 401
Travaux d'immobilisation en cours	<u>565</u>		<u>565</u>	<u>1 969</u>
	<u>284 942 \$</u>	<u>131 364 \$</u>	<u>153 578 \$</u>	<u>150 370 \$</u>
Équipement selon le contrat de location- acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>\$ 28 \$</u>	<u>41 \$</u>	<u>48 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

10. Excédant accumulé	2011	2010
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédant d'exploitation	<u>2 941</u> \$	<u>6 414</u> \$
Investissement en immobilisations corporelles	<u>144 676</u>	<u>149 021</u>
Non financé		
Dette à long terme	(34 956)	(36 346)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 869)	(3 759)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(26 859)</u>	<u>(26 727)</u>
	<u>(65 684)</u>	<u>(66 832)</u>
Excédant accumulé	<u>81 933</u> \$	<u>88 603</u> \$

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au Ministre des Finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu.

11. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2011, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2010 – nul \$).

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 600 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échouant en 2012. L'obligation totale pour les montants des contrats de location-exploitation est d'environ 220 000 \$.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut pas être déterminée et le montant ne peut pas être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice s'achevant le 31 octobre 2011

17. Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises à un coût total de 10 491 000 \$ (2010 – 3 462 000 \$) duquel nul \$ (2010 – nul \$) a été acquis en utilisant des contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions sans décaissement d'effectif. Des paiements comptants de 10 491 000 \$ (2010 – 3 462 000 \$) se sont effectués pour acheter des immobilisations corporelles. Des fonds de subvention de stimulus de 7 590 287 \$ et 535 921 \$ du produit découlant du terrain à Fort Erie représentent un total de 8 126 208 \$ utilisés pour financer les ajouts d'immobilisations corporelles liés aux rénovations des sites de patrimoine Heritage Fort Erie, McFarland House et Laura Secord Homestead.

18. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

L'information sur la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce que ce n'est pas pratique de déterminer la juste valeur sans un certain niveau de certitude.

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration du risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de la devise

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 248 964 dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 0,987 dollars canadiens. La Commission effectue approximativement 14,4% (2010 – 13,26%) de ses ventes en devise étrangère. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a des facilités de découvert bancaire à un taux d'intérêt variable qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt commerciaux.

19. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2010 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2011.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublement</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	191 385 \$	40 720 \$	9 329 \$	1 969 \$	274 897 \$	271 576 \$
Ajout des additions				843	246	9 402	10 491	3 462
Moins les éliminations				(40)	(406)		(446)	(141)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			10 806			(10 806)		
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>202 191</u>	<u>41 523</u>	<u>9 169</u>	<u>565</u>	<u>284 942</u>	<u>274 897</u>
Amortissement cumulatif								
Début d'année			82 027	34 365	8 135		124 527	117 167
Ajouter l'amortissement			5 322	1 619	342		7 283	7 501
Moins les éliminations				(40)	(406)		(446)	(141)
Fin d'année			<u>87 349</u>	<u>35 944</u>	<u>8 071</u>		<u>131 364</u>	<u>124 527</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>114 842 \$</u>	<u>5 579 \$</u>	<u>1 098 \$</u>	<u>565 \$</u>	<u>153 578 \$</u>	<u>150 370 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2011</u> (non vérifié)	Réel <u>2011</u>	Réel <u>2010</u> (tel que retraité) (note 2)
Coût des marchandises vendues	10 752 \$	9 917 \$	10 691 \$
Salaires, rémunérations et prestations	40 526	39 380	38 548
Ventes et divers	1 301	1 006	1 274
Réparation et entretien d'équipement	4 673	4 360	4 658
Matériel et ameublement	2 323	1 840	2 079
Publicité et promotion	2 335	2 000	2 266
Installations	5 899	5 632	5 337
Administration	<u>1 359</u>	<u>1 978</u>	<u>1 354</u>
	<u>69 168 \$</u>	<u>66 113 \$</u>	<u>66 207 \$</u>